

Audience Rectorale du 21 novembre 2014 sur la nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire

Présents

Administration: secrétaire général du rectorat; Inspecteurs-trices des 3 départements de l'Académie; secrétaire général de la DSDEN de la Somme;

SNUipp/FSU: 2 représentants du SNUipp/S Oise, 1 pour la Somme et 1 pour l'Aisne

NOUVELLE CARTOGRAPHIE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Introduction du SNUipp/FSU 60 :

Le nombre global de réseaux ne change pas : 1082 réseaux dont 732 REP et 350 REP+. Le 23 septembre, le ministère a dévoilé les contours de la nouvelle cartographie et le SNUipp/FSU regrette que cette recomposition se fasse sur la base d'une enveloppe fermée (alors qu'un nouveau département Mayotte sera totalement basculé en EP).

Si le nombre de réseaux ne change pas, leur implantation elle, va évoluer. Nationalement, suite aux 1ères annonces de sorties et d'entrée de l'EP, sans communication des critères, le SNUipp/FSU a alerté la Ministre.

Pour le SNUipp/FSU, le classement en EP doit se faire en toute transparence sur la base d'une cohérence nationale et avec les moyens nécessaires. Le SNUipp/FSU a demandé la tenue d'un Comité Technique Ministériel exclusivement consacré à ce dossier afin d'examiner les situations difficiles.

Nationalement, 12 académies voient leur nombre d'établissements en éducation prioritaire baisser; quinze seront mieux dotées, comme l'Académie d'Amiens où l'on passe de 38 à 42 (13 REP+ et 29 REP).

Pour ce qui concerne l'élaboration de la nouvelle carte de l'Académie d'Amiens, nous n'avons toujours pas les documents préparatoires au Groupe de Travail de ce lundi. Alors que la Ministre a indiqué le 30 octobre comme date butoir au SNUipp/FSU.

Cette nouvelle cartographie se fait principalement en fonction des collèges, ce que dénonce le SNUipp/FSU depuis le début.

La répartition entre les académies est réalisée en fonction d'un critère social unique. Les éléments de cet indice sont les mêmes partout :

- pourcentage de boursiers à l'entrée en 6^{ème} ;
- pourcentage de catégories en PCS (profession et catégories socio-professionnelles) ;
- pourcentage d'enfants relevant de ZUS ;
- pourcentage d'élèves qui arrivent en retard à la 6^{ème}. Dans ce cadre, il est étonnant de constater qu'à l'heure où l'Éducation Nationale veut faire du redoublement une exception, une prime au redoublement soit donné pour obtenir le classement en Education prioritaire...

Ces 4 éléments étant pondérés, le SNUipp/FSU souhaite savoir les critères retenus et réclame toute la transparence sur l'élaboration de la nouvelle cartographie. Dans cette pondération et sur quoi, les services se sont appuyés.

Réponse de l'administration :

Nationalement, le MEN engage des moyens conséquents dans un budget contraint avec la création de 1000 ETP dans le cadre de la nouvelle politique de l'éducation prioritaire. Il y a un passage de 19% à 22% en éducation prioritaire pour le réseau des collèges.

Il n'y a pas de pondération. Ces 4 critères ont tous été utilisés à la même hauteur. Les déclarations des PSC par les parents ne sont pas éléments scientifiques car basés uniquement sur une déclaration des parents.

SNUipp/FSU :

Comment l'administration a-t-elle traité les écoles isolées ? C'est-à-dire les écoles qui remplissent les critères de l'éducation prioritaire mais qui ne sont pas attachées à un collège intégré au dispositif de l'éducation prioritaire ?

Le SNUipp/FSU demande à ce que toutes les écoles qui répondent aux critères aient le label et soient intégrées au dispositif. Dans le cas contraire, les équipes, les parents verraient cela comme un abandon de l'institution à leur situation.

Réponse de l'administration :

Non, pas possible, c'est une logique de secteur. Dans ce cas, à quoi raccrocherait-on ces écoles ? A quel collège ? Pas possible car la logique est celle d'une sectorisation pour permettre un travail en équipe avec le 2nd degré et cela pourrait même causer des problèmes lors du passage du CM2 (en EP) à la 6^{ème} dans un collège qui ne serait pas en EP : il n'y aurait pas de continuité pour les élèves et les familles.

Réponse du SNUipp/FSU :

Pour le SNUipp/FSU, le classement en REP ne doit pas uniquement répondre à une logique administrative du réseau (collège et écoles de secteur), mais doit reconnaître les difficultés sociales et scolaires avérées dans toutes les écoles primaires du pays. Ces écoles ont besoin des moyens attribués par le classement en EP (effectifs moins chargés, PMC, moins de 3 ans, indemnités des enseignants pour stabiliser les équipes). A l'inverse, le non classement de ces écoles serait vécu comme un abandon car, notre école est fortement marquée par la corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée. Le SNUipp/FSU a écrit en ce sens à la Ministre le 21 novembre.

Intervention du SNUipp/FSU :

Le SNUipp/FSU est intervenu sur la communication des documents préparatoires au GT de lundi 24 novembre (les documents seront présentés en séance) et a demandé à être destinataire de l'ensemble des données qui ont permis à l'administration de construire la nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour l'académie d'Amiens (taux de chômage des parents par exemple)

Réponse de l'administration :

Concernant ce GT, il sera animé par le Recteur et la méthode de travail sera présentée en séance.

Travail fin mené en concertation avec les IA. La carte présentée le 24 sera une proposition. Pas de révolution mais il y aura des entrées et des sorties. Pas de collage ECLAIR → REP+ et RRS → REP.

Importance de croiser les différents critères.

Ce qu'il faudra observer lors du GT de lundi :

- Est-ce qu'il y a des écoles qui sortent de l'EP alors que le collège y reste ? Si oui, pourquoi ?
- Dans le cas de la sortie d'un collège de l'EP, est-ce que la situation de chaque école a été examinée ?
- Est-ce qu'il y a, pour des collèges qui entrent en EP, systématiquement l'ensemble des écoles du secteur du dit collège qui entrent en EP ? Sinon, lesquelles et pourquoi ?
- **La prise en compte les écoles primaires qui scolarisent des publics scolaires très défavorisés mais qui n'appartiennent pas à un collège de REP + ou REP ? Pour le SNUipp/FSU, il faut que toutes les écoles primaires qui répondent aux critères et sont exclues de ce nouveau label parce qu'elles ne sont pas rattachées à un collège REP soient identifiées et incluses dans le dispositif.**

Cette situation est incompréhensible et injuste à la fois pour les collègues enseignants comme pour les élèves de ces écoles.

Pour rappel :

Dans l'Oise, il y a 18 zones d'éducation prioritaire dont 8 zones en ÉCLAIR, 8 RRS et 2 REP +.